Maison Saint Michel
EHPAD
30 rue de Rennes
35340 Liffré

Annexe Tarifaire au Contrat de Séjour
Prestations

TARIFS AU 1er Juillet 2026

1. **Pour les résidents d'Ille et Vilaine intégrant l'EHPAD Maison Saint Michel à compter du 1er Juillet 2026 :**

Le prix de journée a été fixé par Arrêté du Conseil Départemental à :

Hébergement **Permanent** – tarif libre : 73,19€
Talon Dépendance : 6,59€ Soit : **79,78€ / jour**

Hébergement **Unité Alzheimer** – tarif libre : 74,77€
Talon Dépendance : 6,59€ Soit : **81,36€ / jour**

Hébergement **Temporaire** – tarif libre : 74,77€
Talon Dépendance : 6,59€ Soit : **81,36€ / jour**

Tarif à l'usager bénéficiant de l'Aide Sociale à l'Hébergement :

Hébergement **Permanent** – tarif Aide Sociale : 67,77€
Talon Dépendance : 6,59€ Soit : **74,36€ / jour**

Hébergement **Unité Alzheimer** – tarif Aide Sociale : 69,24€
Talon Dépendance : 6,59€ Soit : **75,83€ / jour**

Hébergement **Temporaire** : 69,24€
Talon Dépendance : 6,59€ Soit : **75,83€ / jour**

100% des places de l'établissement sont éligibles à l'Aide Sociale

2. **Pour les résidents originaires des autres départements :**

Le tarif dépendance est fonction de niveau de dépendance du résident. Cependant une demande d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie peut être faite dans le département d'origine.

DEPENDANCE	TARIF JOURNALIER
GIR 1-2	**24.72 €**
GIR 3-4	**15.72 €**
GIR 5-6	**6.59 €**

3. **Pour les personnes de moins de 60 ans :**

Le tarif journalier est de **87,08 €**.

4. **Tarif pour réservation :**

Le tarif journalier est de **55.62 €**

5. **Tarif libération de chambre :**

Appliqué au départ définitif du résident jusqu'à la libération de la chambre qui doit intervenir dans les 6 jours suivant le décès :

Hébergement permanent : **49,22 €**

Hébergement temporaire & unité Alzheimer : **50,68 €**

6. **Autres prestations**

- Frais à votre charge
  - Bien être : coiffeur, pédicure… (affichage au sein de l'établissement)
  - Médicaux : médicaments….
- Possibilité de déjeuner avec vos proches

- *Menu du jour : 12€ par personne*
- *Menu amélioré : 18€ par personne*
- *Bouteille de vin, rouge ou blanc : 10€*

Autres informations :

Condition de réservation :

- **Dépôt de garantie :** 1800€

- **Arrhes**

- séjour à durée déterminée 20% du nombre de jours prévu à la durée du séjour, sans excéder 30 jours (ex : pour un séjour de 30 jours : 6 jours de versement d'arrhes)

- séjour à durée indéterminée : 15 jours de frais de séjour au tarif hébergement.

Les Arrhes sont à régler au moment de la confirmation du séjour, suite à la visite de Pré Admission.

Ces sommes seront déduites du montant de la première facture adressée au/à la résident(e) pour règlement.
Ces arrhes seront conservées par l'établissement en cas d'annulation du séjour non signalée au moins 10 jours ouvrables à l'avance pour quelque raison que ce soit.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE TARIFICATION

ABSENCES Pour hospitalisation

	Conditions particulières	Périodes cumulées = **45 jours maximum** par année civile Par période d'absence			
	Périodes	1er jour	2ème jour	3ème jour	à partir du 4ème jour
RESIDENT PAYANT	Tarif *Hébergement*	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant minoré du forfait journalier en vigueur **(1)**
	Tarif *Dépendance* pour les résidents de + 60 ans	Montant dû 100%	PAS DE FACTURATION		
RESIDENT BENEFICIANT DE L'AIDE SOCIALE	Tarif *Hébergement*	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant minoré du forfait journalier en vigueur **(1)**
	Tarif *Dépendance* pour les résidents de + 60 ans	Montant dû 100%	PAS DE FACTURATION		

ABSENCES Pour convenances personnelles

	Conditions particulières	Périodes cumulées = **35 jours maximum** par année civile Par période d'absence			
	Périodes	1er jour	2ème jour	3ème jour	à partir du 4ème jour
RESIDENT PAYANT	Tarif *Hébergement*	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant minoré du forfait RDAS en vigueur **(2)**
	Talon *Dépendance* pour les résidents de + 60 ans	PAS DE FACTURATION			
RESIDENT BENEFICIANT DE L'AIDE SOCIALE	Tarif *Hébergement*	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant minoré du forfait RDAS en vigueur **(2)**
	Talon *Dépendance* pour les résidents de + 60 ans	PAS DE FACTURATION			

(1) Forfait journalier en vigueur	23,00 €	Hospitalisation
	17,00 €	Hospitalisation en psychiatrie
(2) Forfait RDAS en vigueur	13,00 €	Cf. **R**èglement **D**épartemental d'**A**ide **S**ociale Ed. 2012

Les 35 ou 45 jours se décomptent à partir du 4ème jour d'absence.

Si l'absence dépasse le nombre de journées prévues par année civile (35 ou 45 jours), le prix d'hébergement n'est plus minoré, le résident doit s'acquitter du plein tarif d'hébergement s'il souhaite garder son logement.

AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE TARIFICATION

	Motifs	**RESERVATION**	**FIN DE SEJOUR**	**PREAVIS**
	Périodes facturées	Du premier jour de réservation à la veille de l'entrée	Facturation dans une durée maximale de 6 jours. Le jour de libération est facturé.	Du lendemain du jour de départ jusqu'au jour du terme du préavis ou veille de l'arrivée du nouveau résident
	Conditions particulières	**Réservation** avant l'entrée effective	La facturation du logement après le décès, lorsque les objets personnels du résident n'ont pas été retirés, n'est possible que pour une durée maximale de 6 jours.	En cas de départ du résident avant le terme du préavis, facturation jusqu'au terme du préavis *(date de réception de la demande de départ)* sauf occupation par un nouveau résident
RESIDENT PAYANT	Tarif *Hébergement*	Forfait réservation (renseigné sur l'annexe tarifaire)	Montant minoré du forfait RDAS en vigueur **(3)**	100%
	Talon *Dépendance* pour les résidents de + 60 ans		PAS DE FACTURATION	PAS DE FACTURATION
RESIDENT AIDE SOCIALE	Tarif *Hébergement*	Forfait réservation	PAS DE FACTURATION	100%
	Talon *Dépendance* pour les résidents de + 60 ans		(arrêt de l'aide sociale au jour du décès)	PAS DE FACTURATION

(3) Forfait RDAS en vigueur	13,00 €	Cf. **R**èglement **D**épartemental d'**A**ide **S**ociale Ed. 2012